

**CONFIDENTIEL**

/G.M./N.A./  
REPUBLIQUE RWANDAISE  
MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES  
ET DE LA COOPERATION  
B.P. 179 KIGALI

Kigali, le

N° 018 /03.05.C7/COOP/BILAT

**SE COOP**  
Date 01/02/94  
N° 040/09  
IT N°

MINISTRE DE LA DEFENSE  
NATIONAL  
N° 00804/03'00  
26/01/94

*4.*  
**DICOM**

Le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération de la République Rwandaise présente ses compliments à l'Ambassade de France à Kigali et subsidiairement à sa note verbale n° 445/03.05.C7/COOP/BILAT du 05 octobre 1993, a l'honneur de lui préciser que dans le cadre de la mise en oeuvre de l'Accord de Paix d'Arusha, le Gouvernement Rwandais voudrait bénéficier d'une assistance technique française de 80 instructeurs pour l'Armée Nationale et 30 instructeurs pour la Gendarmerie Nationale.

Le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération de la République Rwandaise à Kigali remercie l'Ambassade de France à Kigali de son aimable obligeance et saisit cette occasion pour lui renouveler l'assurance de sa haute considération.

AMBASSADE DE FRANCE  
K I G A L I



Copie pour information à:

- Monsieur le Ministre de la Défense  
K I G A L I
- Monsieur l'Ambassadeur de la République Rwandaise  
P A R I S